

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Berrac Enquête Publique

De : Dupessy <jluc.dupessy@orange.fr>

Date : 12/10/2022 13:43

Pour : pref-berrac@gers.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le village de Berrac se trouve sur un site inscrit aux Monuments Historiques depuis 1943 (église, cimetière, parcelles limitrophes et toutes les voies d'accès situées aux abords).

Ce site constitue un patrimoine touristique, historique et culturel de qualité, confirmé par l'arrêté du 9 mars 1943 des Monuments Historiques qui n'hésite pas à le qualifier d' "ensemble vraiment ravissant" et de "coin attirant chaque année de nombreux peintres et auquel il convient de sauvegarder son charme" (cf observation 9).

Il serait dommage, voire inacceptable, que ce site se trouve partiellement ou totalement dégradé par la proximité immédiate d'un parc photovoltaïque de grande dimension. Par proximité immédiate, il faut entendre entre 10 et 40 m pour un certain nombre de maisons habitées toute l'année, et aussi pour la route d'accès au village de Berrac qui est en partie classée (cf observation 49).

C'est pourquoi il serait légitime, notamment envers les deux associations de sauvegarde et de valorisation du patrimoine berracais, de rendre public l'avis défavorable donné par les Monuments Historiques sur ce projet en raison de cette trop grande proximité.

Jean-Luc Dupessy